

## LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE Anniversaire

## Anna Biboud a fêté ses 106 ans

Anna Biboud vient de célébrer ses 106 ans à l'établissement hébergement pour personnes âgées dépendantes Saint-Bruno à Grenoble (Isère), village perché sur les hauteurs de Saint-Michel-de-Maurienne, elle est née le 5 décembre 1913. Son père Pierre Jean Baptiste Jacob naquit en 1886. Il a épousé Marie Élise Baptistine

Blanchoz en 1912. Un an après sa naissance, le père d'Anna décède pour la France à Saint-Dié-des-Vosges. Sa mère se remarie avec Paul Glénat. Deux enfants naîtront de cette union.

En 1939, Anna Biboud épouse Séraphin Bernardet. Celui-ci décède accidentellement. En 1963, elle épouse Aimé Marie Biboud. Depuis dix ans, elle a rejoint l'Ehpad

Saint-Bruno à Grenoble. Elle a gardé de solides attaches en Maurienne, plus spécialement au Thyl et à Saint-Michel. Elle porte allègrement ses 106 printemps.

Originaire du Thyl et résidant à Grenoble, Anna Biboud a célébré ses 106 ans. Photo DR



FRONTENEX Centenaire

## Fernand Sibuet a fêté ses 100 ans à l'Ehpad Floréal

Ce mardi, les résidents se sont tous retrouvés autour de Fernand, Sibuet qui fêtait ses 100 ans, entouré de sa famille dont ses deux sœurs. Ce fut un moment très émouvant.

Fernand Sibuet et né le 17 décembre 1919 à Tournon. Ses parents étaient agriculteurs. Second garçon d'une fratrie de dix enfants (quatre garçons et six filles), il reçoit une éducation stricte axée sur le travail et la famille. Après le certificat d'études, il suit des cours pour le brevet à Albertville et va rapidement rester à la ferme avec son frère aîné pour aider ses parents.

Il se marie le 5 mai 1943 avec Emma Sibuet et vient vivre avec la famille d'Emma, installée depuis de nombreuses années à Cléry. De cette union naissent deux fils. Le couple vit essentiellement du

travail de la terre, de la vente des légumes et des fruits sur les marchés d'Albertville et Ugine.

Fernand participe à la vie communale en qualité de sapeur-pompier volontaire et d'élu conseiller municipal. Il exerce aussi une activité de conseiller local Groupama durant plusieurs années. Il est resté actif très longtemps sur les terres même après avoir pris sa retraite. Doté d'un tempérament sociable, il aime beaucoup plaisanter. Fidèle abonné au *Dauphiné libéré* et à l'Almanach Savoyard, il entraîne sa mémoire à l'aide du dictionnaire ou de livres d'histoire, de revues avec des conseils de santé pour bien vieillir. Veuf depuis 2006, il a vécu entouré de son fils Gilbert, son petit-fils et leurs familles. Il a fêté ses 100 ans à l'Ehpad Floréal de Frontenex où il réside depuis deux ans.



Fernand Sibuet entouré de sa famille Photo Le DL/François DOCHE

ALBERTVILLE Vie associative

## Repas de Noël avec l'APF France Handicap



Dimanche, comme chaque année, l'APF France Handicap, représentée par le groupe relais d'Albertville, a organisé le repas de Noël pour toute la Savoie. Quelque 220 personnes de toute la Savoie étaient présentes à la salle de la Pierre-du-Roy.

Maurice Tissot, référent, en coordination avec la délégation de Chambéry, et les adhérents bénévoles d'Al-

bertville étaient à pied d'œuvre pour la préparation et la mise en place de la salle de la Pierre-du-Roy. Ce repas rassemble tous les groupes relais de la Savoie pour une journée de fête dans un esprit d'amitié pour sortir les personnes en situation de handicap de l'isolement. Cette journée fut très réussie avec l'ambiance musicale animée par Philippe, tout en dégustant le bon repas préparé par Gil Traiteur. Perrine Mergault, directrice territoriale des deux Savoie, et Michelle Bauer, représentante de la Savoie, ont fait une allocution sur le dynamisme de l'association et les prochaines actions prévues.

F. D.

Les responsables savoyards de l'APF Handicap ont rassemblé 220 personnes au repas de Noël de l'APF France Handicap à la salle de la Pierre du Roy d'Albertville. Photo Le DL/François DOCHE

CHAMBÉRY Solidarité

## L'agence Century 21 offre des jouets aux Maisons de l'enfance

Durant tout le mois de novembre, pour la quatrième année consécutive, l'agence Century 21 Benoist Immobilier (13 Place Monge) a organisé l'opération Collecte de jouets organisée par le réseau Century 21. Mardi, Laurent Benoist, directeur de l'agence chambérienne, entouré de ses collaborateurs, a remis le fruit de la générosité de nombreux donateurs aux représentants des neuf maisons de l'enfance de Chambéry. « Les 276 jouets, jeux et livres collectés seront offerts comme cadeaux aux enfants à l'heure des fêtes de fin d'année ou serviront d'outils pédagogiques tout au long de l'année » a détaillé Madani Abderrahim, directeur de

la Maison de l'enfance de Chantemerle. Muriel Jeandet et Françoise Boivier-Lapierre, adjointes à la ville de Chambéry, étaient présentes. Si les deux premières collectes avaient fait le bonheur de enfants du service pédiatrie de l'hôpital, celle de 2019 est la seconde au profit des Maisons de l'Enfance de Chambéry. Rendez-vous a déjà été pris pour l'année prochaine.

Acteurs et porteurs de la collecte, donateurs, élus et représentants des Maisons de l'enfance réunis mardi dans les locaux de l'agence chambérienne Century 21. Photo Le DL/Guy JACQUEMARD



Profil acheteur  
Plateforme de dématérialisation  
le dauphiné www.marchespublics.ledauphine-legales.com  
Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements  
SAVOIE  
Josée Raimond  
>> 04 79 33 86 72  
LDLegaes73@ledauphine.com  
Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié du 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire 2011 1.86 € HT/m colonne

AVIS

Installations classées



PREFET DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VILLARODIN-BOURGET

Avis au public  
Installations classées pour la protection de l'environnement

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2019, une mise à consultation du public, du lundi 13 janvier 2020 au lundi 10 février 2020 inclus, est ouverte en mairie de Villarodin-Bourget sur la demande d'enregistrement présentée par la Société Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT) concernant l'exploitation d'une installation de criblage-concassage ainsi qu'une zone de stockage temporaire des matériaux avant transfert, située sur le territoire de la commune de Villarodin-Bourget, site du Moulin.

Le dossier de demande d'enregistrement, ci-dessus visé, avec les pièces le composant, sera déposé en mairie de Villarodin-Bourget, du lundi 13 janvier 2020 au lundi 10 février 2020 inclus pour que chacun puisse en prendre connaissance : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ; les vendredis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et formuler ses observations sur le registre mis à disposition du public.

Les observations du public peuvent être également adressées par écrit au préfet :

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations  
Service protection et santé animales et installations classées pour la protection de l'environnement  
B.P. 91113 - 73011 CHAMBERY CEDEX

ou à l'adresse électronique suivante :

ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de la Savoie.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou peut faire l'objet d'un arrêté de refus.

186110200

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE

Commune Déléguée d'ETABLE  
Avis d'enquête publique relative au PROJET  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
De La Commune déléguée d'Etable de VALGELON-LA ROCHETTE

Objet : Enquête publique préalable au projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée d'Etable Commune de VALGELON-LA ROCHETTE

Références réglementaires : Enquête publique organisée en application des articles L 153-19, R 153-8 du Code de l'environnement ; des articles L 123-1 et suivants et R 123-8 et suivants du Code de l'environnement et du Code des Collectivités territoriales notamment les articles L 2224-10 et R 2224-7 et suivants

Lieu, Date et jour du déroulement de l'enquête : L'enquête publique relative au Projet du Plan Local d'Urbanisme aura lieu du Mardi 07 janvier 2020 8 h au vendredi 07 février 2020 17 h inclus, pendant trente-deux jours consécutifs en Mairie annexe d'Etable de VALGELON-LA ROCHETTE

Consultation du dossier : Les pièces du dossier PLU et celles inscrites à l'article R 23-8 et 9 du Code de l'environnement seront consultables en Mairie annexe d'Etable de Valgelon-La Rochette, à l'accueil aux horaires d'ouverture suivants : Le lundi de 8 h à 12 h et le jeudi de 14 h à 18 h

- En version papier  
- Ou en version informatique sur un ordinateur mis à disposition du public à ces mêmes horaires

Le dossier de PLU comprend une étude environnementale insérée au rapport de présentation.

Le dossier sera consultable sur le site de la mairie www.valgelon-la-rochette.com

et également directement depuis internet sur le site indépendant et sécurisé, ouvert spécifiquement pour cette enquête, au lien ci-dessous : https://www.registre-dematerialise.fr/1685

L'autorité responsable du projet est Monsieur le Maire de la Commune de Valgelon-La Rochette, Commune déléguée de la Rochette, auprès duquel des informations peuvent être demandées

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire Enquêteur sera tenu à ce même lieu afin de permettre de consigner les observations éventuelles.

Le public pourra également les adresser par écrit directement à Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie annexe d'Etable - Monsieur le Commissaire Enquêteur - 406, Route du Pic de l'Huile - Etable - 73110 VALGELON-LA ROCHETTE

Et par voie dématérialisée, sur le site indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête au lien suivant :

enquete-publique-1685@registre-dematerialise.fr, ou directement sur le registre dématérialisé :

https://www.registre-dematerialise.fr/1685

Commissaire Enquêteur : Monsieur le Commissaire Enquêteur Dominique JANEX, Architecte Honoraire urbaniste, nommé par le Tribunal Administratif de Grenoble, par décision n° E19000282/38 en date du 8 août 2019, tiendra les permanences en Mairie annexe d'Etable Valgelon-La Rochette pour répondre aux demandes d'informations présentées par les administrés et recevoir le cas échéant leurs observations et propositions aux dates suivantes :

- Mardi 07 janvier 2020 de 14 h à 17 h

- Vendredi 17 janvier 2020 de 14 h à 17 h

- Vendredi 24 janvier 2020 de 14 h à 17 h

- Lundi 03 février 2020 de 14 h à 17 h

- Vendredi 07 février 2020 de 14 h à 17 h

Autres dispositions : A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui transmettra l'ensemble de ses conclusions à Monsieur le Maire dans un délai de 1 mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur à la Mairie les jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, conformément au titre I de la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs. Ils seront également consultables sur le site internet de la mairie : www.valgelon-la-rochette.com

183750100

## BLOC-NOTE

► **Inspection du travail**

Un agent de l'inspection du travail vous reçoit les 1<sup>er</sup> mardi et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, à l'agence Pôle Emploi de Saint-Jean (310 rue Jean-Moulin), de 9h à 12h.

► **A.N.P.A.A.73**

Centre de Soins en Addictologie de Saint-Jean - Pour toutes problématiques addictives (addictions avec ou sans produits), contactez-nous au 04 79 59 92 77 pour RDV.

► **C.J.C.**

Consultations Jeunes

Consommateurs - Permanence au local du Clos Carloz à Saint-Jean les jeudis sans RDV, de 16h à 19h. Tél. 06 45 96 69 53

► **Alzheimer Savoie - Antenne Savoie**

Rens. : 04 79 60 31 48.

► **Point Écoute Maurienne : jeunes, parents, familles**

Tél. : 04 79 59 69 36. Prise de rendez-vous les mardis et jeudis de 12h à 13h30 et sur répondeur 24h/24. Un entretien vous sera proposé rapidement. Lieu de RDV possible à Saint-Jean, Aiguebelle, Saint-Michel et Modane.

► **UNAFAM**

L'Association des familles de malades psychiques vous reçoit sur RDV. Permanence 09 66 87 91 54. Un service d'écoute assuré par des professionnels est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h au 01 42 63 03 03.

► **Syndicat CFDT**

Permanences juridiques et d'informations pour tous les salariés les premiers et derniers lundi de chaque mois, de 17h30 à 19h, à l'Union Locale de Saint-Jean, maison des associations, place du Champ de Foire.

► **Union locale CGT**

Permanence et conseils juridiques à Saint-Jean-de-Maurienne (centre Louis Armand) tous les jeudis de 17h30 à 19h30.

Tél. : 04 79 59 17 64.

► **RéguMatous**

Tester et opérer les chats errants. Rens. : 04 79 59 82 44. Service mail "chats perdus" : regulmatous@hotmail.fr

► **Nouveau service de proximité**

Des conseillers en droit du travail et droit de la consommation tiennent des permanences gratuites toutes les semaines à Saint-Jean-de-Maurienne dans les locaux de l'Union locale FO, place du Champ de Foire. Contact : 04 79 59 81 80.

► **UFC-Que Choisir**

Permanences les 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 9h à 11h30 et les 3<sup>e</sup> jeudis de 16h30 à 18h30 dans les bureaux de "La Fourmillière", 11 rue du Parc de la Vanoise à Saint-Jean. Pour rejoindre l'UFC Que Choisir pendant cet horaire, tél. : 04 79 37 11 01 ou [www.ufc.rhonealpes.org/albertville](mailto:www.ufc.rhonealpes.org/albertville).

## Avis administratifs

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

## AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE EN VUE DE LA CRÉATION DE SERVITUDES RELEVANT DE L'ARTICLE L342-20 DU CODE DU TOURISME

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GRANDES BOTTIÈRES  
PROJET DE RÉGULARISATION DES SERVITUDES DE LA PISTE DU RENARD ET EXTENSION DU RÉSEAU DE NEIGE DE CULTURE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VILLAREMBERT ET FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE

Par arrêté du 27 novembre 2019, le Préfet de la Savoie a prescrit, dans le cadre du projet de régularisation des servitudes de la piste du Renard et extension du réseau de neige de culture, l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement, sur le territoire des communes de Fontcouverte La Toussuire et Villarembert, pour le syndicat intercommunal des Grandes Bottières, les immeubles touchés par la création de servitudes relevant de l'article L342-20 du code de tourisme.

Cette enquête se déroulera pendant seize jours consécutifs, du **jeudi 2 janvier 2020 au vendredi 17 janvier 2020**, sauf jours fériés, en mairies de Fontcouverte-La Toussuire et de Villarembert.

Mme Hélène BOURCET, administrateur civil dirigeant le pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité de Lyon, en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations éventuelles, écrites ou orales, en mairie de Fontcouverte-La Toussuire :

- le vendredi 10 janvier 2020 de 9h à 12h

- le vendredi 17 janvier 2020 de 9h à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté :

- sur le site de la mairie de Fontcouverte-La Toussuire :

[www.fontcouverte-latoussuire.com](http://www.fontcouverte-latoussuire.com)

Un accès gratuit au dossier sera garanti durant la durée de l'enquête par un poste informatique disponible en mairie de Fontcouverte-La Toussuire.

Le dossier sera également déposé en mairies de Fontcouverte-La Toussuire et de Villarembert afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, aux jours et heures d'ouverture habituels au public soit Mairie de Fontcouverte-La Toussuire :

- Le lundi de 8h30 à 12h

- le mardi de 8h30 à 12h

- le mercredi de 8h30 à 12h

- le jeudi de 8h30 à 12h

- le vendredi de 8h30 à 12h

Mairie de Villarembert :

- le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

- le mardi de 8h30 à 12h

- le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

- le jeudi de 8h30 à 12h

- le vendredi de 8h30 à 12h

Les observations pourront également être adressées par voie postale à la mairie de Fontcouverte-La Toussuire, à l'adresse suivante : Mairie de Fontcouverte-La Toussuire - 10 rue de la Salette - 73300 Fontcouverte-La Toussuire ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie@fontcouverte-latoussuire.com](mailto:mairie@fontcouverte-latoussuire.com)

Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai d'un mois. Le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral portant création de servitudes du domaine skiable.

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE

COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉTABLE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉTABLE DE VALGELON-LA ROCHETTE

**Objet :** ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉTABLE COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE

**Références réglementaires :** Enquête publique organisée en application des articles L 153-19, R 153-8 du Code de l'environnement ; des articles L 123-1 et suivants et R 123-8 et suivants du Code de l'environnement et du Code des Collectivités territoriales notamment les articles L 2224-10 et R 2224-7 et suivants.

**Lieu, date et jour du déroulement de l'enquête :** L'enquête publique relative au Projet du Plan Local d'Urbanisme aura lieu du Mardi 07 janvier 2020 8 h au vendredi 07 février 2020 17 h inclus, pendant trente-deux jours consécutifs en Mairie annexe d'Étable de Valgelon-La Rochette.

**Consultation du dossier :** Les pièces du dossier PLU et celles inscrites à l'article R 23-8 et 9 du Code de l'environnement seront consultables en Mairie annexe d'Étable de Valgelon-La Rochette, à l'accueil aux horaires d'ouverture suivants : **Le lundi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h.**

- En version papier

- Ou en version informatique sur un ordinateur mis à disposition du public à ces mêmes horaires

Le dossier de PLU comprend une étude environnementale insérée au rapport de présentation.

Le dossier sera consultable sur le site de la mairie [www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com) et également directement depuis internet sur le site indépendant et

sécurisé, ouvert spécifiquement pour cette enquête, au lien ci-dessous :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1685>

L'autorité responsable du projet est Monsieur le Maire de la Commune de Valgelon-La Rochette, Commune déléguée La Rochette, auprès duquel des informations peuvent être demandées.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire Enquêteur sera tenu à ce même lieu afin de permettre de consigner les observations éventuelles.

Le public pourra également les adresser par écrit directement à Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie annexe d'Étable - Monsieur le Commissaire Enquêteur - 406, Route du Pic de l'Huile - Étable - 73110 Valgelon-La Rochette.

Et par voie dématérialisée, sur le site indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête au lien suivant : [enquete-publique-1685@registre-dematerialise.fr](https://www.registre-dematerialise.fr/1685), ou directement sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1685>

**Commissaire enquêteur :** Monsieur le Commissaire Enquêteur Dominique JANEX, Architecte Honoraire urbaniste, nommé par le Tribunal Administratif de Grenoble, par décision n° E19000282/38 en date du 8 août 2019, tiendra les permanences en Mairie annexe d'Étable Valgelon-La Rochette pour répondre aux demandes d'informations présentées par les administrés et recevoir le cas échéant leurs observations et propositions aux dates suivantes :

- **Mardi 07 janvier 2020 de 14h à 17h**

- **Vendredi 17 janvier 2020 de 14h à 17h**

- **Vendredi 24 janvier 2020 de 14h à 17h**

- **Lundi 03 février 2020 de 14h à 17h**

- **Vendredi 07 février 2020 de 14h à 17h**

**Autres dispositions :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui transmettra l'ensemble de ses conclusions à Monsieur le Maire dans un délai de 1 mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la Mairie les jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, conformément au titre I de la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs. Ils seront également consultables sur le site internet de la mairie : [www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

COMMUNE DE MODANE (73500)

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° 2019/299 en date du 16 Décembre 2019, Monsieur le Maire de MODANE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n° 5 du plan local d'urbanisme.

Les caractéristiques principales du projet de modification portent sur :

- Mise en compatibilité le PLU avec le projet d'extension de la zone d'activités des Terres Blanches,

- Ajustement de l'OAP du quartier de la Paix pour permettre sa requalification,

- Mise à jour le règlement écrit du PLU au regard des évolutions réglementaires et uniformiser certaines règles. **Le projet de modification n° 5 du plan local d'urbanisme est soumis à enquête publique du vendredi 03 Janvier 2020 à 9H00 au vendredi 31 janvier 2020 à 16H30.**

Monsieur Frédéric GOULVEN a été désigné par le Tribunal administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de MODANE - Hôtel de Ville - 73500 MODANE.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie de MODANE.

En permanence sur le site :

<https://www.democratie-active.fr/modane-plu-modif5/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de MODANE, aux jours et heures suivants :

- jeudi 16 janvier 2020 de 9h à 12h

- vendredi 31 janvier 2020 de 13h30 à 16h30

Durant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être :

- consignées dans le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur.

- exprimées par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie - Hôtel de Ville - 73500 MODANE,

- communiquées par voie électronique, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/modane-plu-modif5/>

- communiquées par mail à l'adresse mail dédiée suivante :

[modane-plu-modif5@democratie-active.fr](mailto:modane-plu-modif5@democratie-active.fr)

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont tenus à la disposition du public sans délai au siège de la Mairie de MODANE et en Préfecture de Savoie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils sont également publiés sur le site internet de la Mairie : [www.modane.fr](http://www.modane.fr), où ils sont tenus à la consultation du public pendant un an.



Vous êtes témoin d'un événement ?

N'hésitez pas à nous contacter !

[LMAaccueil@laurienne.fr](mailto:LMAaccueil@laurienne.fr)

Tél. 04 79 59 97 63